



L'essentiel de la préparation d'un discours



Objectifs pédagogiques

- savoir construire ses présentations orales à l'écrit
- produire des documents de qualité : structurés, précis et convaincants
- valoriser ses messages et préparer ses arguments



Formatrice

Brigitte Cavallé, consultante
cabinet Elancier



Durée, date, lieu

1 journée de 9h à 16h30

mardi 9 mars, Châlons
mercredi 10 mars, Beaumont

Clarifier et anticiper l'acte de rédiger un discours en quelques questions clés

- Quels sont les objectifs de cette communication ?
- Qui compose le public, l'auditoire ?
- Quel est le contexte spécifique ? Quel est le résultat attendu ?
- Quelle est la durée prévisible de l'intervention ?
- Un débat ou un échange est-il prévu ?

Rechercher des idées par une méthode de créativité

Associer les thèmes de l'intervention avec le schéma heuristique ou "carte mentale", outil d'extraction et de mémorisation des informations

Structurer son écrit avec cohérence : l'organisation des idées

- Identifier les idées principales
- Distinguer messages essentiels et informations secondaires
- Les illustrer par des exemples, des images, des métaphores

Rendre son écrit attractif

- Les 6 moyens de rédiger l'introduction
- Choisir une conclusion marquante
- Oser exprimer son style et sortir des sentiers battus
- Utiliser des supports écrits (paperboard, présentation informatique...)

Bulletin d'inscription un par personne - à dupliquer

renvoyer à
association@maires51.fr



Coordonnées personnelles (indispensables pour le suivi des inscriptions)*

Mme, M. Prénom NOM _____

Fonction _____

Nom de la collectivité _____

Mail _____ Mobile/tél _____
(direct ou à défaut mairie – indispensable pour la confirmation)

Date :

Signature du participant

Pour les règlements par mandat
**cachet de la collectivité et signature
du Maire ou du Président**

Date retenue : _____

Repas oui non

Règlement

- mandat, 95€** : rappel, compte 6535 - la formation est une dépense obligatoire pour la collectivité - signature du maire ou président obligatoire
- DIF élus, 6h déduites
Prérequis : inscription minimum 2 mois à l'avance

* Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique.
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires de la Marne.